

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

CNAMTS

Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

Décision du 14 octobre 2011 du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés portant recrutement des praticiens-conseils chargés du service du contrôle médical du régime général de la sécurité sociale et du service du contrôle médical du régime social des indépendants

NOR : ETSS1130808S

Le directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 221-1 et R. 315-5,

Vu la convention collective nationale de travail des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2007 fixant les conditions de recrutement des praticiens-conseils chargés du service du contrôle médical du régime général de la sécurité sociale et du service du contrôle médical du régime social des indépendants ;

Vu le courriel en date du 22 septembre 2011 de la Caisse nationale du régime social des indépendants,

Décide :

Article 1^{er}

Un concours de recrutement des praticiens-conseils chargés du service du contrôle médical du régime général de la sécurité sociale et du service du contrôle médical du régime social des indépendants est ouvert, pour l'année 2012, pour la section médecine.

Article 2

Le nombre de postes mis au concours est fixé comme suit :

Liste principale :

Section médecine : 111 (dont 7 postes pour le régime social des indépendants).

Liste complémentaire :

Section médecine : 33 (dont 2 postes pour le régime social des indépendants).

Article 3

L'avis de concours est publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 14 octobre 2011.

Le directeur général,

F. VAN ROEKEGHEM